Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213502230-20251211-DEC_2025_007-DE

Commune de PLELAN-LE-GRAND

Département d'ILLE-ET-VILAINE

DECISION DU MAIRE

DECISION 2025-007

OBJET : Virement de crédits n°4 de l'année civile 2025

Madame le Maire de Plélan-le-Grand,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif de la commune pour l'année 2025,

DECIDE

- Les crédits budgétaires 2025 sont modifiés comme suit :

Chapitre	Article	Fonction	Crédits BP 2025 avant virement	Crédits virement	Crédits BP 2025 après virement
21	2115	5104	150 000 €	-40 820 €	109 180 €
20	2031	5103	52 734 €	+ 14 260 €	66 994 €
204	2041582	5122	70 000 €	+ 26 560 €	96 560 €

Fait à Plélan-le-Grand,
Le 11 décembre 2025,

Le Maire,
Murielle DOUTÉ-BOUTON

MAIRIE de PLELAN-LE-GRAND (35) ILLE-et-VILAINE

L'arrêté du Maire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, sur Télérecours www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication (pour les actes règlementaires) ou de sa notification (pour les actes individuels). Il peut également faire l'objet d'un recours administratif (recours gracieux) adressé au Maire en recommandé avec accusé réception dans les mêmes conditions de délai.